

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE COOKSHIRE-EATON

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2024**

Session ordinaire du conseil, sous la présidence de monsieur Mario Gendron, maire, tenue le 2 décembre 2024 à 19 h 30 au 220, rue Principale Est et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Monsieur Jean-Marc Dickenson, conseiller du district 1
Madame Cindy Duquette St-Louis, conseillère du district 2
Monsieur Roger Thibault, conseiller du district 3
Monsieur Marcel Charpentier, conseiller du district 4
Madame Daphné Raymond, conseillère du district 5
Madame Josée Pérusse, conseillère du district 6

Sont également présents, monsieur le directeur général Martin Tremblay et madame la greffière adjointe Françoise Ruel.

A. Présences et ouverture

B. Adoption de l'ordre du jour

C. Adoption de procès-verbaux

- 1) Comité plénier du 26 novembre 2024
- 2) Séance ordinaire du 4 novembre 2024
- 3) Séance extraordinaire du 26 novembre 2024

D. Période de questions

E. Correspondance

F. Administration générale et financière

- 1) Comptes du mois.
- 2) Rapport d'activités financières sommaire au 30 novembre 2024.
- 3) Quotes-parts de la MRC du Haut-Saint-François – Avis prévisionnels pour l'année 2025.
- 4) Assurances collectives – Non-renouvellement et adhésion au Groupe SFGT.
- 5) CPE II était une fois, secteur Johnville – Renouvellement du bail pour l'année 2025.
- 6) Programmes de travaux compensatoires et services communautaires – Adhésion.
- 7) Sûreté du Québec – Appui envers l'augmentation de la facturation.
- 8) Sûreté du Québec – Avis prévisionnel d'honoraires pour l'année 2025.
- 9) Centre des femmes La Passerelle – Contribution pour l'année 2025.
- 10) Comité Tourisme Haut-Saint-François – Contribution pour l'année 2025.
- 11) Étoile DUO Centre de périnatalité sociale – Contribution pour l'année 2025.
- 12) Fédération québécoise des municipalités (FQM) – Renouvellement de l'adhésion 2025.
- 13) Infotech – Contrat d'applications Sygem et d'entretien pour l'année 2025.

- 14) PG Solutions inc. – Contrat d'applications et d'entretien pour l'année 2025.
- 15) Budget 2025 – Aides financières annuelles.
- 16) Cain Lamarre s.e.n.c.r.l. – Paiement d'honoraires professionnels juridiques relatifs à divers dossiers.
- 17) CJS Électrique – Paiement d'honoraires professionnels concernant les travaux au Centre communautaire Sawyerville (FRR volet 2).
- 18) Climatisation DL inc. – Paiement d'honoraires professionnels concernant l'installation de thermopompes au Centre communautaire Sawyerville.
- 19) Construction Groupe Prévost inc. – Paiement d'honoraires professionnels concernant les travaux pour le trottoir de la rue Bibeau.
- 20) Forages Technic-Eau inc. (FTE) – Paiement d'honoraires professionnels concernant l'installation de pompe au puits du chemin du Bassin, numéro CS/FE-5-21 (TECQ 2019-2024).
- 21) Les Installations électriques R.Théberge inc. – Paiement d'honoraires professionnels concernant les travaux pour l'aqueduc du chemin du Bassin, secteur Cookshire (TECQ 2019-2024).
- 22) MRC du Haut-Saint-François – Paiement d'honoraires professionnels concernant la vente pour taxes impayées du 14 novembre 2024.
- 23) Ressources humaines – Lettre d'entente numéro 10 relative à la mise à jour de la procédure d'ajustement salarial lors d'une promotion.
- 24) Ressources humaines – Lettre d'entente numéro 11 relative à la création d'un emploi à titre de technicien en développement durable.
- 25) Cain Lamarre s.e.n.c.r.l. – Services de représentation juridique pour l'année 2025.
- 26) Chemins Gendron et Maheu, secteur Johnville - Adjudication du contrat relatif à l'étude géotechnique et la caractérisation environnementale, phase II.

G. Urbanisme et inspection

- 1) Assemblées du comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour l'année 2025 – Fixation des dates et heures.
- 2) Demande de dérogation mineure 24-DM-03 pour la superficie d'un bâtiment complémentaire situé au 195-197, rue Eastview (lot 4 487 165);
- 3) Demande de PIIA 24-PIIA-04 pour la rénovation extérieure d'un bâtiment principal situé au 140, rue Craig Nord (lot 4 487 401).
- 4) Inspection de propriétés – Nomination d'un inspecteur temporaire.

H. Loisirs, communications et vie culturelle

- 1) Organisation d'une collecte de sang en collaboration avec la Sûreté du Québec et Héma-Québec.
- 2) Fête de la St-Jean-Baptiste 2025 à Cookshire-Eaton – Location du terrain de l'Expo Cookshire.
- 3) Prix de reconnaissance en bénévolat – Appel de candidatures pour :
- 4) Médaille de la Lieutenant-gouverneure pour les aînés;
- 5) Hommage bénévolat-Québec 2025.
- 6) La Francoderole, création de murales d'enfants dans le cadre du programme « Créer pour se Rapprocher » - Seconde demande.

I. Travaux publics

- 1) Entretien des plates-bandes pour l'année 2024 – Paiement d'honoraires professionnels.
- 2) Approvisionnement en diesel pour l'année 2025 – Adjudication du contrat.
- 3) Fourniture de luminaires de rue au DEL et services connexes – Entente avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM).
- 4) Ressources humaines – Embauches de cinq journaliers conducteurs.

- 5) Ressources humaines – Fin du lien d’emploi d’un journalier.
- 6) Éco Entreprises Québec (ÉEQ) – Autorisation d’entente financière pour la collecte de carton pour l’année 2025.
- 7) Compétences de collecte et de transport de matières recyclables – Autorisation de signature d’entente de délégation de pouvoirs.

J. Sécurité publique, activités d’agglomération

- 1) Schéma de couverture de risques requis par le ministère de la Sécurité publique – Mandat de représentation juridique.

K. Proposition(s) des membres du conseil

L. Avis de motion

M. Étude et adoption de règlements

- 1) *Règlement numéro 365-2024 amendant le Règlement de zonage numéro 286-2021 concernant la réduction des marges avant en cour avant secondaire – Adoption.*
- 2) *Règlement numéro 366-2024 amendant le Plan d’urbanisme numéro 285-2021 concernant les îlots de chaleur – Adoption.*
- 3) *Règlement numéro 367-2024 amendant le Règlement de zonage numéro 286-2021 concernant les revêtements prohibés – Adoption.*

N. Varia

- 1) École nationale d’administration publique (ÉNAP) – Demande de publication aux fins d’enseignement.
- 2) Offre de cession d’immeubles – Positionnement.
- 3) Club Quad Sherbrooke Ascot Corner – Droit de passage sur divers chemins municipaux en saison hivernale 2022-2023.

O. Période de questions

P. Ajournement ou levée de la séance

A. Présences et ouverture par le maire et président d’assemblée

La greffière adjointe certifie que l’avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres plus de vingt-quatre heures avant l’heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 328 de la *Loi sur les cités et villes* ou que les membres ont renoncé par écrit à cet avis.

En conséquence, les membres présents à l’ouverture de la séance formant le quorum, l’assemblée est déclarée régulièrement convoquée et constituée par le président, monsieur le maire Mario Gendron.

B. Adoption de l’ordre du jour

Résolution 2024-12-9957

Il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis et résolu que le conseil de la Ville de Cookshire-Eaton adopte l’ordre du jour de la séance ordinaire du 2 décembre 2024 tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

C. Adoption de procès-verbaux

1) Comité plénier du 26 novembre 2024

Résolution 2024-12-9958

Il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par le conseiller Jean-Marc Dickenson et résolu que le procès-verbal du Comité plénier du 26 novembre 2024 soit adopté tel que remis à chaque membre du conseil municipal, avec dispense de lecture considérant qu'une copie a été dûment distribuée à tous les membres de ce conseil avant la tenue de la présente séance et que tous s'en déclarent satisfaits et renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2) Séance ordinaire du 4 novembre 2024

Résolution 2024-12-9959

Il est proposé par la conseillère Josée Pérusse, appuyé par la conseillère Daphné Raymond et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2024 soit adopté tel que remis à chaque membre du conseil municipal, avec dispense de lecture considérant qu'une copie a été dûment distribuée à tous les membres de ce conseil individuellement avant la tenue de la présente séance et que tous s'en déclarent satisfaits et renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3) Séance extraordinaire du 26 novembre 2024

Résolution 2024-12-9960

Il est proposé par la conseillère Daphné Raymond, appuyé par la conseillère Josée Pérusse et résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 novembre 2024 soit adopté tel que remis à chaque membre du conseil municipal, avec dispense de lecture considérant qu'une copie a été dûment distribuée à tous les membres de ce conseil individuellement avant la tenue de la présente séance et que tous s'en déclarent satisfaits et renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

D. Période de questions

- 1) Une citoyenne du secteur Cookshire questionne le conseil quant aux terrains entourant l'Aéroport de Sherbrooke, à savoir la propriété des terrains, le zonage et les projets de développement du site de l'Aéroport.

E. Correspondance

Aucune.

F. Administration générale et financière

- 1) Comptes du mois.

Résolution 2024-12-9961

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des

dépenses du directeur général et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 2 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits et aux dépenses autorisés par le conseil municipal en vertu de la délégation du directeur général;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis et résolu d'approuver la liste des comptes à payer telle que recommandée par le Comité des finances et d'autoriser leur paiement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2) Rapport d'activités financières sommaire au 30 novembre 2024.

Résolution 2024-12-9962

Il est proposé par la conseillère Josée Pérusse, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis et résolu de déposer aux archives municipales le rapport d'activités financières sommaire de la Ville de Cookshire-Eaton au 30 novembre 2024, tel que recommandé par le comité des finances.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3) Quotes-parts de la MRC du Haut-Saint-François – Avis prévisionnels pour l'année 2025.

Dépôt.

4) Assurances collectives – Non-renouvellement et adhésion au Groupe SFGT.

Reporté.

5) CPE II était une fois, secteur Johnville – Renouvellement du bail pour l'année 2025.

Résolution 2024-12-9963

Il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis et résolu d'autoriser le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton, le renouvellement du bail avec le CPE II était une fois jusqu'au 31 décembre 2025, selon une indexation du loyer de 3,5 %, pour l'immeuble situé au 175-A, route 251, secteur Johnville (lot 6 297 850).

Copie du bail est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6) Programmes de travaux compensatoires et services communautaires – Adhésion.

Résolution 2024-12-9964

Programme de travaux compensatoires

Il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu d'autoriser l'adhésion de la Ville de Cookshire-Eaton au Programme des travaux compensatoires des Services d'aide en prévention de la criminalité. Le directeur général est autorisé à signer tout document afférent à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution 2024-12-9965

Programme de services communautaires

Il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu d'autoriser l'adhésion de la Ville de Cookshire-Eaton au Programme de services communautaires du ministère de la Sécurité publique. Le directeur général est autorisé à signer tout document afférent à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7) Sûreté du Québec – Appui envers l'augmentation de la facturation.

Résolution 2024-12-9966

Facturation aux municipalités desservies par les services de la Sûreté du Québec

CONSIDÉRANT QUE les municipalités desservies par la Sûreté du Québec viennent de recevoir leur facture pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT QUE la moyenne des augmentations annoncées s'établit à 6,47 %, mais que les hausses pour plusieurs municipalités sont beaucoup plus importantes, voire considérables;

CONSIDÉRANT QUE la facture 2025 marque la fin de la période transitoire pour mener à un partage de 50-50 de la facture pour les services de la Sûreté du Québec, entre le Gouvernement et les municipalités. Une période caractérisée par l'établissement d'un plafond d'augmentation à 7 % et d'un plancher à 2 %;

CONSIDÉRANT QUE lors des négociations de la nouvelle formule en 2019, les autorités du ministère de la Sécurité publique avaient assuré à ses partenaires municipaux que les augmentations seraient d'environ 3 % par année une fois la période transitoire terminée et que cette formule mettrait le monde municipal à l'abri de hausses de la nature de celles qui sont annoncées en 2025;

CONSIDÉRANT QUE le taux d'inflation est maintenant de moins de 2 %;

CONSIDÉRANT QUE les médias ont récemment fait état de la gestion du temps supplémentaire des policiers dans les régions, qui occasionne une pression importante sur le coût global du service de la Sûreté du Québec facturé aux municipalités;

CONSIDÉRANT les questions légitimes de plusieurs élus concernant l'impact réel du nombre de postes de policiers non comblés et du recours important au temps supplémentaire alors qu'un service de police efficace demande de la stabilité et une présence communautaire développée de longue haleine;

CONSIDÉRANT la hausse inconsiderée des coûts de la Sûreté du Québec et leur impact sur la facture imposée aux municipalités;

CONSIDÉRANT que le monde municipal n'est pas impliqué dans la détermination des conditions de travail des policiers et la gestion de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le montant total facturé aux municipalités pour 2025 s'élève à plus de 444,8 M \$, un montant considérable qui devrait donner aux municipalités un droit de regard sur la gestion de ces services;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Jean-Marc Dickenson et résolu que la Ville de Cookshire-Eaton demande au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel :

- DE mandater une firme externe pour analyser la gestion de la Sûreté du Québec à l'instar de la démarche effectuée auprès des sociétés municipales de transport et qui a permis d'identifier des pistes de solutions pour économiser plusieurs centaines de millions de dollars;
- DE conserver un plafond et un plancher pour l'augmentation des factures dans la formule permanente comme dans la formule transitoire tant que l'analyse n'aura pas permis d'identifier des moyens pour contrôler la hausse inconsiderée du coût des services de la Sûreté du Québec;

QUE copie de la présente résolution soit transmise au ministre de la Sécurité publique, monsieur François Bonnardel, au député de la circonscription de Mégantic, monsieur François Jacques, à la directrice générale de la Sûreté du Québec, madame Johanne Beausoleil et au président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), monsieur Jacques Demers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8) Sûreté du Québec – Avis prévisionnel d'honoraires pour l'année 2025.

Dépôt de l'avis prévisionnel d'honoraires annuels de la Sûreté du Québec au montant de 864 422 \$ pour l'année 2025.

9) Centre des femmes La Passerelle – Contribution pour l'année 2025.

Résolution 2024-12-9967

Il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Jean-Marc Dickenson et résolu d'autoriser le paiement de la contribution pour l'année 2025, au montant de 400 \$, au Centre des femmes La Passerelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10) Comité Tourisme Haut-Saint-François – Contribution pour l'année 2025.

Résolution 2024-12-9968

Il est proposé par la conseillère Daphné Raymond, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis et résolu d'autoriser le paiement de la contribution pour l'année 2025, au montant de 500 \$, au Comité Tourisme Haut-Saint-François.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11) Étoile DUO Centre de périnatalité sociale – Contribution pour l'année 2025.

Résolution 2024-12-9969

Il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Jean-Marc Dickenson et résolu d'autoriser le paiement de la contribution pour l'année 2025, au montant de 1 000 \$, à l'organisme Étoile DUO Centre de périnatalité sociale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12) Fédération québécoise des municipalités (FQM) – Renouvellement de l'adhésion 2025.

Résolution 2024-12-9970

Il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par le conseiller Roger Thibault et résolu d'autoriser le paiement de l'adhésion pour l'année 2025, au montant de 5 814,96 \$ (taxes incluses), à la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13) Infotech – Contrat d'applications Sygem et d'entretien pour l'année 2025.

Résolution 2024-12-9971

Il est proposé par la conseillère Josée Pérusse, appuyé par la conseillère Daphné Raymond et est résolu d'autoriser le paiement au montant de 27 798,68 \$ (taxes incluses) à Infotech concernant l'utilisation d'applications du logiciel Sygem et de ses services d'entretien et de soutien pour l'année 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14) PG Solutions inc. – Contrat d'applications et d'entretien pour l'année 2025.

Résolution 2024-12-9972

Il est proposé par la conseillère Daphné Raymond, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis et résolu d'autoriser le paiement au montant de 8 662,22 \$ (taxes incluses) à PG Solutions inc. concernant le contrat d'applications et d'entretien pour l'année 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15) Budget 2025 – Aides financières annuelles.

Résolution 2024-12-9973

CONSIDÉRANT les demandes budgétaires prévisionnelles pour l'année 2025 de divers organismes;

CONSIDÉRANT les aides financières précédemment allouées pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT la période de préparation du budget municipal;

CONSIDÉRANT la recommandation de la trésorière;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Josée Pérusse, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis et résolu d'accorder une

aide financière pour les activités de l'année 2025 de divers organismes comme suit :

Organisme	Montant
Centre communautaire Bulwer	Équivalent aux taxes foncières
Cœur villageois de Cookshire-Eaton	34 000,00 \$, payable sur présentation de factures et selon la répartition des types de dépenses recommandée par la trésorière
Comptoir familial	Services de collecte de déchets
FADOQ Cookshire	Équivalent aux frais locatifs
Jardin communautaire Sawyerville (JCS)	6 000,00 \$, payable sur présentation de factures
Loisirs Cookshire	4 000,00 \$, payable sur présentation de factures
Loisirs Johnville	4 000,00 \$, payable sur présentation de factures
Loisirs Sawyerville	4 000,00 \$, payable sur présentation de factures

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16) Cain Lamarre s.e.n.c.r.l. – Paiement d'honoraires professionnels juridiques relatifs à divers dossiers.

Résolution 2024-12-9974

Il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par le conseiller Jean-Marc Dickenson et résolu d'autoriser le paiement au montant de 4 787,54 \$ (taxes incluses) pour les honoraires professionnels juridiques de Cain Lamarre, s.e.n.c.r.l., définis comme suit :

Objet	Montant
1. Recouvrement de créances	985,36 \$
2. Litige juridique – Règlementation municipale (zonage)	301,26 \$
3. Litige juridique – Services de télécommunication	1 257,62 \$
4. Litige juridique – Ressources humaines	482,03 \$
5. Ressources humaines – Relations de travail	278,09 \$
6. Ressources humaines – Renouvellement de la convention collective des pompiers	1 483,18 \$
Total :	4 787,54 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17) CJS Électrique – Paiement d'honoraires professionnels concernant les travaux au Centre communautaire Sawyerville (FRR volet 2).

Résolution 2024-12-9975

Il est proposé par la conseillère Daphné Raymond, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu d'autoriser le paiement au montant de 13 768,26 \$ (taxes incluses) pour les honoraires professionnels de CJS Électrique concernant les travaux électriques pour l'installation de thermopompes au Centre communautaire Sawyerville, dont les dépenses sont financées par le Programme du Fonds régions et ruralité (FRR), volet 2 : Soutien à la compétence de développement local et régional.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18) Climatisation DL inc. – Paiement d'honoraires professionnels concernant l'installation de thermopompes au Centre communautaire Sawyerville.

Résolution 2024-12-9976

Il est proposé par la conseillère Daphné Raymond, appuyé par la conseillère Josée Pérusse et résolu d'autoriser le paiement au montant de 13 779,75 \$ (taxes incluses) pour les honoraires professionnels de Climatisation DL inc. concernant l'installation de thermopompes au Centre communautaire Sawyerville.

Les dépenses sont admissibles au Programme ÉcoPerformance du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs (MELCCFP).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19) Construction Groupe Prévost inc. – Paiement d'honoraires professionnels concernant les travaux pour le trottoir de la rue Bibeau.

Résolution 2024-12-9977

Il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu d'autoriser le paiement au montant de 24 374,69 \$ (taxes incluses) pour les honoraires professionnels de Construction Groupe Prévost inc. concernant les travaux pour le trottoir de la rue Bibeau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20) Forages Technic-Eau inc. (FTE) – Paiement d'honoraires professionnels concernant l'installation de pompe au puits du chemin du Bassin, numéro CS/FE-5-21 (TECQ 2019-2024).

Résolution 2024-12-9978

Il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Daphné Raymond et résolu d'autoriser le paiement au montant de 19 118,56 \$ (taxes incluses) pour les honoraires professionnels de Forages Technic-Eau inc. (FTE) concernant l'installation d'une pompe au puits du chemin du Bassin, numéro CS/FE-5-21.

Cette dépense est financée par le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21) Les Installations électriques R.Théberge inc. – Paiement d'honoraires professionnels concernant les travaux pour l'aqueduc du chemin du Bassin, secteur Cookshire (TECQ 2019-2024).

Résolution 2024-12-9979

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc Dickenson, appuyé par la conseillère Josée Pérusse et résolu d'autoriser le paiement au montant de 8 595,59 \$ (taxes incluses) pour les honoraires professionnels de Les Installations électriques R.Théberge inc. concernant les travaux pour l'aqueduc du chemin du Bassin, secteur Cookshire.

Cette dépense est financée par le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 22) MRC du Haut-Saint-François – Paiement d'honoraires professionnels concernant la vente pour taxes impayées du 14 novembre 2024.

Résolution 2024-12-9980

Il est proposé par la conseillère Daphné Raymond, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis et résolu d'autoriser le paiement au montant de 8 109,61 \$ (taxes incluses) pour les honoraires professionnels de la MRC du Haut-Saint-François concernant la vente pour taxes impayées du 14 novembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 23) Ressources humaines – Lettre d'entente numéro 10 relative à la mise à jour de la procédure d'ajustement salarial lors d'une promotion.

Résolution 2024-12-9981

Il est proposé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, appuyé par la conseillère Daphné Raymond et résolu d'autoriser le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton, la lettre d'entente numéro 10 avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Cookshire-Eaton – CSN relativement à la mise à jour de la procédure d'ajustement salarial lors d'une promotion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 24) Ressources humaines – Lettre d'entente numéro 11 relative à la création d'un emploi à titre de technicien en développement durable.

Reporté.

- 25) Cain Lamarre s.e.n.c.r.l. – Services de représentation juridique pour l'année 2025.

Résolution 2024-12-9982

Il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par la conseillère Daphné Raymond et résolu :

D'autoriser le maire et le directeur général, ou tout autre représentant mandaté par la direction générale, à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre à même la banque d'heures et au besoin, au service de consultation, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025;

DE mandater le cabinet Cain Lamarre afin de procéder au recouvrement de créances municipales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 26) Chemins Gendron et Maheu, secteur Johnville - Adjudication du contrat relatif à l'étude géotechnique et la caractérisation environnementale, phase II.

Résolution 2024-12-9983

CONSIDÉRANT qu'à la fermeture de l'appel d'offres concernant l'étude géotechnique et la caractérisation environnementale, phase II, des chemins

Gendron et Maheu du secteur Johnville, les soumissionnaires suivants ont déposé une offre :

Fournisseur	Montant (taxes applicables en sus)
FNX-Innov	68 870,00 \$
Englobe	81 605,00 \$

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Sébastien Provencher, ingénieur pour Les Services exp inc. datée du 25 novembre 2024;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, appuyé par la conseillère Daphné Raymond et résolu d'adjuger le contrat concernant l'étude géotechnique et la caractérisation environnementale, phase II, des chemins Gendron et Maheu du secteur Johnville, à FNX-Innov, au montant de 68 870,00 \$, conformément à sa soumission datée du 21 novembre 2024 et aux documents d'appel d'offres.

Cette dépense est financée par le Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU 2023-1), volet 1.1 : Études préliminaires et plans et devis.

Le directeur du Bureau de projets est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton, tout document afférent à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

G. Urbanisme et inspection

- 1) Assemblées du comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour l'année 2025 – Fixation des dates et heures.

Dépôt informatif des dates et heures des assemblées du Comité consultatif d'urbanisme pour l'année 2025, à savoir :

Date	Heure
Le 22 janvier 2025	18 h 30
Le 19 février 2025	18 h 30
Le 26 mars 2025	18 h 30
Le 23 avril 2025	18 h 30
Le 21 mai 2025	18 h 30
Le 25 juin 2025	18 h 30
Le 23 juillet 2025	18 h 30
Le 27 août 2025	18 h 30
Le 24 septembre 2025	18 h 30
Le 22 octobre 2025	18 h 30
Le 19 novembre 2025	18 h 30
Le 17 décembre 2025	18 h 30

- 2) Demande de dérogation mineure 24-DM-03 pour la superficie d'un bâtiment complémentaire situé au 195-197, rue Eastview (lot 4 487 165).

Résolution 2024-12-9984

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires de l'immeuble situé au 195-197, rue Eastview (lot 4 487 165), en zone Re-124, demande à régulariser la propriété en autorisant la superficie d'un bâtiment complémentaire comportant deux éléments dérogoires, soit :

- la superficie du bâtiment de 128,04 m² alors que la norme est de 85 m²;

- le coefficient d'occupation au sol (COS) pour les bâtiments complémentaires autorisés de 12,5 % alors que la norme est de 10 %;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne vise aucun agrandissement ni ajout de bâtiment complémentaire;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du Comité consultatif d'urbanisme (ci-après nommé « CCU ») numéro 24-UR-08 en date du 23 octobre 2024;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Jean-Marc Dickenson, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis et résolu d'autoriser la demande de dérogation mineure numéro 24-DM-03 concernant la superficie d'un bâtiment complémentaire situé au 195-197, rue Eastview (lot 4 487 165), conformément à la recommandation du CCU numéro 24-UR-08.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 3) Demande de PIIA 24-PIIA-04 pour la rénovation extérieure d'un bâtiment principal situé au 140, rue Craig Nord (lot 4 487 401).

Résolution 2024-12-9985

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 140, rue Craig Nord (lot 4 487 401) planifie rénover son bâtiment principal par le changement de porte et fenêtres;

CONSIDÉRANT QUE ces ouvertures sont de couleur blanche alors que la demande vise une rénovation en couleur noire;

CONSIDÉRANT QUE la propriété a une forte valeur patrimoniale;

CONSIDÉRANT les normes de réparation, rénovation et transformation extérieure d'un bâtiment principal pour cette valeur patrimoniale;

CONSIDÉRANT la recommandation positive et conditionnelle du Comité consultatif d'urbanisme (ci-après nommé « CCU ») numéro 24-UR-10 en date du 20 novembre 2024;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Jean-Marc Dickenson, appuyé par la conseillère Josée Pérusse et résolu d'autoriser la demande de PIIA numéro 24-PIIA-04 concernant la rénovation extérieure d'un bâtiment principal situé au 140, rue Craig Nord (lot 4 487 401), conformément à la recommandation du CCU numéro 24-UR-10, soit conditionnellement :

- au maintien des couleurs existantes de la porte et des fenêtres;
- à l'installation d'une poignée traditionnelle pour la porte de façade.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 4) Inspection de propriétés – Nomination d'un inspecteur temporaire.

Résolution 2024-12-9986

CONSIDÉRANT l'absence temporaire d'un inspecteur en bâtiment et environnement;

CONSIDÉRANT les pouvoirs et autorisations donnés expressément aux inspecteurs municipaux dans le cadre de leurs fonctions;

CONSIDÉRANT l'étendue des besoins en inspection d'une propriété afin de veiller aux conformités réglementaires en matière de zonage;

CONSIDÉRANT QUE cette inspection nécessite la présence de deux représentants municipaux;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Josée Pérusse et résolu de nommer monsieur Étienne Gagnon-Desrosiers à titre d'inspecteur municipal, aux mêmes fonctions, pouvoirs et devoirs, pour une période temporaire de trois mois à compter de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

H. Communications et vie communautaire

- 1) Organisation d'une collecte de sang en collaboration avec la Sûreté du Québec et Héma-Québec.

Résolution 2024-12-9987

Il est proposé par la conseillère Josée Pérusse, appuyé par la conseillère Daphné Raymond et résolu :

D'autoriser rétroactivement la tenue d'une collecte de sang en collaboration avec la Sûreté du Québec et Héma-Québec le 19 novembre 2024, à la salle Guy-Veilleux, sans frais;

D'autoriser les services de neuf pompiers-premiers répondants pour cette journée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 2) Fête de la St-Jean-Baptiste 2025 à Cookshire-Eaton – Location du terrain de l'Expo Cookshire.

Reporté. Une réservation du site sera effectuée et validation à suivre ensuite par le conseil municipal.

- 3) Prix de reconnaissance en bénévolat – Appel de candidatures pour :
 - a. Médaille de la Lieutenante-gouverneure pour les aînés;
 - b. Hommage bénévolat-Québec 2025.

Résolution 2024-12-9988

Il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu d'autoriser le dépôt des candidatures recommandées par la coordonnatrice du Service de loisirs, communications et vie culturelle pour le prix de reconnaissance en bénévolat de la Médaille de la Lieutenante-gouverneure pour les aînés.

La coordonnatrice du Service de loisirs, communications et vie culturelle est autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Cookshire, tout document afférent à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution 2024-12-9989

Il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu d'autoriser le dépôt des candidatures recommandées par la coordonnatrice du Service de loisirs, communications et vie culturelle pour au prix Hommage bénévolat-Québec 2025.

La coordonnatrice du Service de loisirs, communications et vie culturelle est autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Cookshire, tout document afférent à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 4) La Francoderole, création de murales d'enfants dans le cadre du programme « Créer pour se Rapprocher » - Seconde demande.

Résolution 2024-12-9990

CONSIDÉRANT la demande de collaboration dans le cadre du programme « Créer pour se Rapprocher », sous-volet pour les municipalités intitulé « Pour un engagement citoyen 2024-2025 » de La Francoderole, en partenariat avec le ministère du Patrimoine canadien, en date du 23 novembre 2024;

CONSIDÉRANT QU'un premier projet de murale fut effectué à l'école primaire francophone et à l'école primaire anglophone du secteur Cookshire;

CONSIDÉRANT QUE l'école primaire du secteur Sawyerville a manifesté son intérêt à participer également;

CONSIDÉRANT QUE l'école primaire du secteur Johnville est admissible au projet;

CONSIDÉRANT QUE ce programme implique un coût global au montant de 15 760 \$ et est financé en majeure partie par le gouvernement du Canada;

CONSIDÉRANT l'objectif d'établissement de liens solides entre les communautés de langues officielles à travers tout le Canada, en mettant l'accent sur l'engagement citoyen des enfants et la valorisation des communautés en situation minoritaire;

CONSIDÉRANT QU'environ quatre municipalités par province du Canada sont admises au programme, offrant une participation aux écoles locales, camps de jour et événements communautaires;

CONSIDÉRANT QUE ce programme implique la création de fresques murales collectives permanentes, symbolisant l'engagement envers la ville et le pays;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu :

D'ACCEPTER la seconde demande de La Francoderole, datée du 23 novembre dernier, dans le cadre du programme « Créer pour se Rapprocher », sous-volet pour les municipalités intitulé « Pour un engagement citoyen 2024-2025 »;

D'ALLOUER une aide financière pour cette activité un montant de 2 310 \$, conformément à la *Politique sur les dons et les commandites* de la Ville de Cookshire-Eaton;

DE MANDATER le directeur du Bureau de projets pour étudier et réaliser les engagements conformément à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

I. Travaux publics

- 1) Entretien des plates-bandes pour l'année 2024 – Paiement d'honoraires professionnels.

Résolution 2024-12-9991

CONSIDÉRANT l'absence de résolution d'octroi du contrat pour l'entretien paysager pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT la réception d'une facturation pour des services rendus par Amanda-Joe Plantations au montant de 10 500 \$ (taxes applicables en sus);

CONSIDÉRANT les règles de gestion contractuelle municipales;

CONSIDÉRANT la régularité des services offerts par ce fournisseur et l'absence d'autres fournisseurs lors de précédents appels d'offres similaires;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu d'autoriser exceptionnellement le paiement au montant de 10 500 \$ (taxes applicables en sus) à Amanda-Joe Plantations concernant l'entretien des plates-bandes pour l'année 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 2) Approvisionnement en diesel pour l'année 2025 – Adjudication du contrat.

Reporté.

- 3) Fourniture de luminaires de rue au DEL et services connexes – Entente avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

Résolution 2024-12-9992

Entente et autres formalités découlant de l'appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaires de rue au DEL avec services connexes pour le bénéfice des municipalités

CONSIDÉRANT QUE l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit qu'une municipalité peut conclure avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM) une entente ayant pour but l'achat de matériel ou de matériaux, l'exécution de travaux ou l'octroi d'un contrat d'assurance ou de fourniture de services par la FQM au nom de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a adopté une *Politique de gestion contractuelle* pour l'adjudication de contrats dans le cadre de regroupements d'achats comme c'est le cas en l'espèce;

CONSIDÉRANT QUE, dans le respect de sa politique de gestion contractuelle, la FQM a lancé un appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaires de rues au DEL incluant l'installation ainsi que des services d'analyse écoénergétique et de conception (ci-après nommé l'« Appel d'offres ») au bénéfice des municipalités;

CONSIDÉRANT QU'Énergère inc. a déposé la soumission ayant obtenu le pointage le plus élevé et s'est vu adjudger un contrat conforme aux termes et conditions de l'Appel d'offres, la FQM étant responsable de l'exécution de ce contrat (ci-après nommé le « Contrat »);

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite bénéficier des termes et conditions du Contrat intervenu entre la FQM et Énergère;

CONSIDÉRANT QUE la FQM accepte de signer une entente avec la Ville pour que cette dernière puisse adhérer au Contrat;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Daphné Raymond et résolu :

QUE la Ville participe à l'Appel d'offres lancé par la FQM et bénéficie des termes et conditions découlant du Contrat et, à cette fin, y adhère;

QUE monsieur le directeur général Martin Tremblay soit autorisé à signer une entente avec la FQM lui permettant d'adhérer au Contrat;

QUE madame Karine Gautreau, agente de bureau au Service des travaux publics, soit autorisée à requérir la réalisation, pour le compte de la Ville, de l'étude d'implantation, conformément à l'article 2.3.1 du devis d'Appel d'offres;

QUE le directeur général ou toute personne qu'il désigne soit autorisé à transmettre tout document ou effectuer toute formalité découlant de l'entente à être signée avec la FQM, de l'Appel d'offres ou du Contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4) Ressources humaines – Embauches de cinq journaliers conducteurs.

Résolution 2024-12-9993

CONSIDÉRANT le mouvement de personnel au Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur des travaux publics pour l'embauche de cinq journaliers conducteurs;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Jean-Marc Dickenson, appuyé par la conseillère Daphné Raymond et résolu de retenir, selon la convention collective en vigueur, les services suivants :

Numéro de candidat	Titre	Date d'entrée en fonctions
TP-MARROG	Journalier conducteur permanent saisonnier	2024-11-11
TP-BRAKEV	Journalier conducteur permanent saisonnier	2024-11-25
TP-BOUERI	Journalier conducteur occasionnel	2024-11-13
TP-VALMAR	Journalier conducteur occasionnel	2024-11-13
TP-FORSEB	Journalier conducteur occasionnel	2024-11-13

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5) Ressources humaines – Fin du lien d'emploi d'un journalier.

Résolution 2024-12-9994

CONSIDÉRANT l'abandon du poste d'un salarié en période probatoire;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Daphné Raymond, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis et résolu d'autoriser la fin du lien d'emploi avec le salarié numéro TP-LISCOR rétroactivement au 28 novembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6) Éco Entreprises Québec (ÉEQ) – Autorisation d'entente financière pour la collecte de carton pour l'année 2025.

Résolution 2024-12-9995

Entente financière avec Éco Entreprises Québec

ATTENDU QUE la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2) (« la Loi ») a été modifiée par la *Loi modifiant principalement la Loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et de collecte sélective* (L.Q. 2021, c. 5), sanctionnée le 17 mars 2021;

ATTENDU QUE l'article 53.31.0.2 de la Loi ainsi modifiée prévoit qu'aucune municipalité ni aucun groupement de municipalités ne peut, de sa propre initiative, élaborer ni mettre en œuvre tout ou partie d'un système de collecte sélective de certaines matières recyclables lorsque l'élaboration, la mise en œuvre et le financement d'un tel système sont confiés à des personnes par règlement;

ATTENDU QUE le *Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles* (RLRQ, c. Q-2, r. 46.01) (ci-après nommé « le Règlement ») est entré en vigueur le 7 juillet 2022;

ATTENDU QUE ÉEQ est l'organisme de gestion désigné en application de la section I du Chapitre III du Règlement, à qui est confiée la responsabilité d'élaborer, de mettre en œuvre et de soutenir financièrement un système de collecte sélective de certaines matières recyclables à l'échelle du Québec;

ATTENDU QUE l'Organisme signataire est partie à un contrat sur la collecte et le transport de matières résiduelles prenant fin à une date postérieure au 31 décembre 2024 ou prévoit octroyer un contrat court pour l'année 2025;

ATTENDU QUE l'article 20 du Règlement prévoit la conclusion d'une entente entre ÉEQ et un organisme municipal ou une communauté autochtone qui est partie à un contrat portant sur la collecte et le transport de matières résiduelles qui prend fin à une date postérieure au 31 décembre 2024, sur la compensation de cet organisme municipal ou de cette communauté pour les services visés à l'article 53.31.1 de la Loi tel qu'il se lisait avant le 31 décembre 2024, fournis entre le 1^{er} janvier 2025 et la date de fin dudit contrat;

ATTENDU QUE certains autres services seront pris en charge par ÉEQ dans le cadre du système de collecte sélective à compter du 1^{er} janvier 2025;

ATTENDU QU'il y a lieu pour les Parties de prévoir les modalités applicables au versement de la compensation et aux services pris en charge par ÉEQ à compter du 1^{er} janvier 2025 par une entente financière;

ATTENDU QUE ÉEQ a identifié l'Organisme signataire pour conclure une telle entente sur le Territoire d'application;

ATTENDU QUE des échanges ont eu lieu entre ÉEQ et l'Organisme signataire en vue de la conclusion d'une telle entente;

ATTENDU QUE le Règlement prévoit des délais pour la conclusion de l'entente financière;

ATTENDU QUE l'entente financière est soumise aux membres du conseil;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, appuyé par la conseillère Daphné Raymond et résolu :

D'ACCEPTER les termes de l'entente financière soumise aux membres du conseil, lesquels font partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer l'entente financière avec Éco Entreprises Québec conformément à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 7) Compétences de collecte et de transport de matières recyclables – Autorisation de signature d'entente de délégation de pouvoirs.

Résolution 2024-12-9996

Résolution pour l'approbation et l'autorisation de signature d'une Entente de collecte des matières recyclables avec la MRC du Haut-Saint-François

ATTENDU QUE le gouvernement a adopté le *Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles*, lequel entraîne d'importants changements dans la gestion des matières recyclables en introduisant une approche de responsabilité élargie des producteurs (REP) pour la collecte sélective;

ATTENDU QUE l'article 53.31.0.2 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* prévoit qu'aucune municipalité ni aucun groupement de municipalités ne peut, de sa propre initiative, élaborer ni mettre en œuvre tout ou partie d'un système de collecte sélective de certaines matières recyclables lorsque l'élaboration, la mise en œuvre et le financement d'un tel système sont confiés à des personnes par règlement;

ATTENDU QU'Éco Entreprises Québec est l'organisme de gestion désigné par le gouvernement, à qui est confié la responsabilité d'élaborer, de mettre en œuvre et de soutenir financièrement un système de collecte sélective de certaines matières recyclables à l'échelle du Québec;

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-François (ci-après nommée « La MRC ») a reçu une confirmation d'ÉEQ spécifiant qu'elle a été identifiée par ÉEQ pour conclure une entente portant sur sa désignation à titre d'Organisme signataire de l'entente-cadre et ce, pour les 14 municipalités de la MRC;

ATTENDU QU'il y a lieu que la Ville de Cookshire-Eaton (ci-après nommée « la Ville ») a délégué à la MRC certains de ses pouvoirs, pour permettre à la MRC de conclure avec ÉEQ ou tout autre organisme de gestion l'entente requise par le règlement provincial;

ATTENDU QUE toute municipalité locale ou régie peut conclure avec toute autre municipalité, quelle que soit la Loi qui la régit, toute entente relativement à tout ou partie d'un domaine de leur compétence;

ATTENDU QUE la MRC désire, dans la mesure du possible, maintenir les opérations de collecte sélective selon les modèles actuellement en place et ce, jusqu'à l'adoption et l'opérationnalisation du ou des scénarios permettant d'optimiser la collecte sélective et ce, en concluant avec la Ville une entente particulière;

ATTENDU QUE le texte d'une entente telle entente particulière pour la collecte et le transport des matières recyclables a été transmis préalablement à la Ville;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, appuyé par le conseiller Roger Thibault et résolu :

QUE le conseil approuve l'entente pour la collecte des matières recyclables entre la MRC et la Ville;

QUE le conseil autorise et mandate l'agente aux Travaux publics à signer pour et au nom de la Ville l'entente particulière de collecte des matières recyclables avec la MRC du Haut-Saint-François;

QU'une copie de la résolution soit transmise à la MRC du Haut-Saint-François avec copie de l'entente signée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

J. Sécurité publique, activités d'agglomération

- 1) Schéma de couverture de risques requis par le ministère de la Sécurité publique – Mandat de représentation juridique.

Résolution 2024-12-9997

Il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par le conseiller Jean-Marc Dickenson et résolu de mandater la firme Cain Lamarre s.e.n.c.r.l. afin de représenter les intérêts de Cookshire-Eaton relativement à l'application du schéma de couverture de risques requis par le ministère de la Sécurité publique.

Le directeur général est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton, tout document afférent à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

K. Proposition(s) des membres du conseil

Aucune.

L. Avis de motion

Aucun.

M. Étude et adoption de règlements

- 1) *Règlement numéro 365-2024 amendant le Règlement de zonage numéro 286-2021 concernant la réduction des marges avant en cour avant secondaire – Adoption.*

Résolution 2024-12-9998

Il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis et résolu d'adopter le *Règlement numéro 365-2024*

amendant le Règlement de zonage numéro 286-2021 concernant la réduction des marges avant en cour avant secondaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 2) *Règlement numéro 366-2024 amendant le Plan d'urbanisme numéro 285-2021 concernant les îlots de chaleur – Adoption.*

Résolution 2024-12-9999

Il est proposé par la conseillère Josée Pérusse, appuyé par la conseillère Daphné Raymond et résolu d'adopter le *Règlement numéro 366-2024 amendant le Plan d'urbanisme numéro 285-2021 concernant les îlots de chaleur.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 3) *Règlement numéro 367-2024 amendant le Règlement de zonage numéro 286-2021 concernant les revêtements prohibés – Adoption.*

Résolution 2024-12-10000

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc Dickenson, appuyé par le conseiller Roger Thibault et résolu d'adopter le *Règlement numéro 367-2024 amendant le Règlement de zonage numéro 286-2021 concernant les revêtements prohibés.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N. Varia

- 1) *École nationale d'administration publique (ÉNAP) – Demande de publication aux fins d'enseignement.*

Résolution 2024-12-10001

CONSIDÉRANT QUE l'École nationale d'administration publique (ÉNAP) demande à rencontrer et citer en référence la Ville de Cookshire-Eaton aux fins d'enseignement sur la thématique de l'innovation dans le secteur public et les OBNL;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise l'étude du développement d'un salarié et de sa gestion par le directeur général;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, appuyé par la conseillère Josée Pérusse et résolu :

D'autoriser la vérification d'informations auprès du salarié numéro AD-FREANI et du directeur général;

D'autoriser l'utilisation de ces informations, de l'identité des deux salariés concernés et de la citation au nom de la Ville de Cookshire-Eaton aux fins de recherche et de publication;

LE TOUT, conditionnellement à l'approbation des deux salariés concernés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 2) *Offre de cession d'immeubles – Positionnement.*

Reporté. Le conseil municipal émet son avis préliminaire positif. Étude et recommandation par le Bureau de projets à suivre avant d'émettre toute décision.

- 3) Club Quad Sherbrooke Ascot Corner – Droit de passage sur divers chemins municipaux en saison hivernale 2022-2023.

Résolution 2024-12-10002

CONSIDÉRANT la demande du Club Quad Sherbrooke Ascot Corner pour un droit de passage sur différents chemins municipaux requis pour la saison hivernale 2024-2025;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu d'autoriser le droit de passage sur différents chemins municipaux pour la saison hivernale 2024-2025, selon les termes de la demande adressée au directeur général le 19 août 2024 et jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

O. Période de questions

- 1) Aucune.

P. Ajournement ou levée de la séance

Résolution 2024-12-10003

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc Dickenson et résolu que la séance soit levée à 19 h 59.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mario Gendron
Maire

Françoise Ruel
Greffière adjointe